

Les "pouêt" en caoutchouc

Ou l'aventure des jouets couineurs

En ce début d'année 2003, à l'heure où naissent les premiers bébés de l'année, et où est confirmée à la France sa première place européenne en matière de naissances (796000 en 2002), il nous a semblé opportun de s'intéresser à l'un des premiers objets que l'enfant tient dans ses mains : le jouet couineur en caoutchouc.

Bien que ce jouet soit, depuis quelques années, recherché par les collectionneurs - Sandra Mengs dispose de plus de 600 "pouêt" dans sa collection, et les salles de ventes aux enchères et autres boutiques de jouets anciens proposent de plus en plus régulièrement ces jouets à la vente -, il est encore aujourd'hui fabriqué par quelques rares fabricants. Il est ainsi toujours présent, au même titre que [le hochet](#), dans le parc ou le lit de bébé.

Au cours de ce dossier, nous tenterons de retracer l'histoire de ce jouet en caoutchouc, à travers une brève présentation de ses principaux fabricants ; nous nous intéresserons aux fabricants de la célèbre girafe *Sophie* ; enfin, nous aborderons le thème de la sécurité des jouets.

NB : Ce jouet, apparu en France à la fin du 19e siècle, n'a pas encore, à ma connaissance, fait l'objet d'un ouvrage spécifique, et son histoire n'est jamais véritablement abordée dans les ouvrages sur le jouet. C'est donc à partir de nos sources - catalogues de Grands Magasins Parisiens de la fin du 19e siècle à 1940 environ, annuaires de jeux et jouets de 1950 à 2002, périodiques [La Revue du Jouet](#) de 1950 à 2003, catalogues des Salons du Jouet de Paris de 1964 à 2003 - que nous traitons de l'histoire du jouet couineur, autrement appelé "pouêt". Nous vous remercions dès lors pour votre indulgence, et vous prions de nous faire part de toutes précisions que vous sauriez apporter.

Article rédigé par Karine VANDROUX
Février 2003

MUSEE DU JOUET - 5, rue du Murgin - 39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE

Tél: 03 84 42 38 64. - Fax: 03 84 42 38 97

Internet : www.musee-du-jouet.fr - E-mail : musee-du-jouet@jurasud.net

D'HIER A AUJOURD'HUI, LES FABRICANTS DE "POUËT"

DU CAOUTCHOUC AU JOUET COUINEUR

L'industrialisation du jouet au 19e siècle a pour conséquence une nette évolution des matériaux. Ainsi, le gutta-percha, substance gommeuse extraite d'un arbre de Sumatra, dont les propriétés sont similaires à celles du caoutchouc, apparaît en Europe dès 1842. En 1855, Calixte Huret l'utilise pour la confection d'une poupée. Le caoutchouc, quant à lui, est introduit en France par La Condamine dès 1740. Les premiers jouets de caoutchouc remontent à 1840 ; toutefois il s'agit principalement de poupées.



"Animal en caoutchouc peint, couleurs inoffensives."
A La Samaritaine, Jouets
Etrennes 1925.

Ce n'est que vers la fin du siècle que les premiers animaux en caoutchouc font leur apparition dans les catalogues d'Étrennes des Grands Magasins parisiens, et, selon Jeanne DAMAMME, vers 1920 qu'on les dote d'un petit sifflet, donnant ainsi naissance aux jouets couineurs, dits également "pouët". L'étude de nos catalogues de Grands Magasins, qui ne couvrent que la période allant de la fin du 19e siècle à 1940 environ, révèle que ces jouets auraient été commercialisés par deux magasins : *Au Bon Marché* et *A La Samaritaine*. Ils n'apparaissent en effet aucunement dans les catalogues des autres magasins parisiens (*Aux Galeries Lafayette, Au Louvre, Aux Trois Quartiers,...*) dont nous disposons. Les modèles étaient alors peu variés : une couvée avec coq, poule et poussins, des animaux, vraisemblablement un chien et un chat, et un cavalier avec son cheval sont les seuls modèles décrits dans les catalogues sus-mentionnés.

LES ANNÉES 1950

L'âge d'or des jouets couineurs en caoutchouc ou latex semble alors correspondre aux années 1950. En effet, les annuaires de jouets et jeux de ces années-là recensent, dans une catégorie intitulée "animaux et sujets en caoutchouc", une vingtaine de fabricants, pour la plupart basés à Paris.

Paris-Latex apparaît dès 1950 dans l'annuaire des jouets et jeux, sous le nom *Le Refuge*. On peut ainsi affirmer sans risque que la société est antérieure à 1950. Le changement de nom a lieu au début des années 1950. Basée jusque vers 1971 dans le 15e arrondissement de Paris (34 rue Mathurin Régnier), cette manufacture d'articles en latex proposait aux enfants du premier âge des jouets en caoutchouc naturel indéchirables. Les couleurs à base de caoutchouc qui décoraient les sujets rendaient ces derniers inoffensifs et inaltérables. Ces "pouët", commercialisés sous la marque "*Mon Premier Joujou*", représentaient des animaux familiers, bien connus des enfants : chats, chiens, lapins, biches, ours... Ils se distinguaient des produits *Delacoste* de par leur posture, assise.

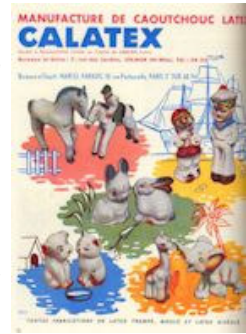
Outre sa collection de jouets de cow-boys, *EX.IN.CO* (*Extension Industrielle et Commerciale*) propose dès le milieu des années 1950 des jouets en caoutchouc, siffnants. Ceux-ci sont à l'effigie des héros des enfants de l'époque, sortis tout droit des bandes dessinées et dessins animés : *Popeye* et *Olive, Pif, Tintin* et ses amis, *Lucky Luke, Spirou, Marsupilami*... font ainsi la joie des petits qui peuvent les presser sans les abîmer. La société, basée à Paris, ne participe plus au Salon du Jouet à partir de 1969, ce qui semble le signe de sa cessation d'activité.

Technigom apparaît entre 1950 et 1953 sur le marché, et disparaît vers 1970. Basée 46 rue Perier à Montrouge (Seine), la société est le spécialiste des jouets en caoutchouc cellulaire. Elle commercialise également les célèbres *Poupées Peynet*. La production de jouets creux à sifflet, ou "pouët", s'inspire largement des séries animées pour enfants ; la société détient en effet de nombreuses licences. Celle qui fit sa réputation fut cependant la licence *ORTF*, qui lui permit de réaliser les "pouët" de *Thierry La Fronde, Bonne Nuit Les Petits* et *Kiri Le Clown*. Vers 1968, la fragilité du matériau oblige *Technigom* à abandonner le latex armé utilisé jusque-là pour la fabrication des jouets. La société est présente au Salon du Jouet jusqu'en 1971.

La Société d'exploitation des Etablissements Lick et des brevets Paramount, ou *Lick Paramount*, est également présente dans l'annuaire de 1950. Elle semble cesser son activité vers 1965. Cette manufacture de caoutchouc, basée rue Mirabeau à Ivry (Seine), produit des poupées, des ballons, des animaux et des jouets de plage. Les "pouët" sont variés : de nombreux animaux (âne, canard,

chat, cheval, chien, mouton, cochon, perruche, ours, poisson...) ont été représentés, ainsi que des personnages (clown, fermière, marin).

La manufacture de caoutchouc latex *Calatex*, qui succède aux *Ets Jolly & Cie* vers 1950, et dont les usines se situent à Colmar, propose aux enfants des sujets en latex disposant d'un sifflet en plastique. Il s'agit principalement d'animaux tels que chevaux, lapins, chiens, chats, éléphants, girafes. Quelques personnages complètent la gamme : un cavalier, un marin et une fillette. La société semble avoir cessé son activité vers 1960.



Annonce publicitaire parue dans l'Annuaire des Jouets et Jeux 1956. >

La manufacture française de latex, *France Latex*, est également basée dans le Haut-Rhin. Présente sur le marché durant les années 1950, elle est spécialisée dans la production de jouets en caoutchouc pour les enfants du premier âge. Une gamme nous intéresse plus particulièrement : les jouets à sifflet en caoutchouc latex. Ils représentent principalement des animaux (cochon, canard, lapin, éléphant, ours...), mais on remarque également quelques personnages tels que le clown, le marin et le cavalier.

LE DÉCLIN

A partir de 1960, progressivement, les fabricants de jouets sont de moins en moins nombreux à proposer des jouets couineurs en caoutchouc. La baisse de la production est significative dans les années 1970 : en 1974, l'annuaire des jouets et jeux n'en recense plus que 5. Parmi eux, seul *Delacoste* est présent sur ce secteur depuis plusieurs décennies. Les autres sociétés se sont toutes lancées de façon récente dans la production de "pouêt".

Ajena, basée dans le 9e arrondissement parisien, est le spécialiste des jouets bourrés, ou peluches. Le lancement de *Kiki*, à la fin des années 1970, est pour une grande part à l'origine du succès de la firme. Parallèlement, à cette même époque, *Ajena* a lancé une gamme de jouets en vinyle souple, à système musical. L'étude des catalogues de la société nous dévoile que la production de ces animaux couineurs a cessé au début des années 1980. Les éléphants, lapins, ours, chiens, canards..., tous de couleurs douces, apparaissent en effet pour la dernière fois dans le catalogue 1982-1983.

Ce déclin s'accroît dans la décennie 1980. Le jouet couineur en caoutchouc a alors quasiment disparu des rayons des magasins. En France, il est représenté par *Delacoste*, rachetée par *Vullierme* ; en Espagne par *Famosa*, réputé pour ses poupées. En Italie, alors que le spécialiste est *Ledra Plastic*, *Chicco* investit également le secteur. Certains jouets "en vinyle souple avec musique", c'est ainsi qu'ils sont décrits dans les catalogues *Chicco*, sont "légers et parfumés, à saisir, secouer, presser, sucer en toute sécurité". Destinés aux enfants de moins de 3 ans, ils représentent des animaux : tortue, girafe, oie, phoque, kangourou, lion. Dans une seconde gamme, les animaux sont décorés et personnalisés ; les ours, mouton, chat, lapin et chien, qui "produisent un son à la moindre pression", sont alors plus proches, d'aspect, des êtres humains que des animaux. Une partie de ces gammes, vraisemblablement réservée au marché italien, n'est toutefois pas commercialisée en France. La production semble s'être arrêtée au début des années 1990.

Aujourd'hui, ne demeure sur le marché quasiment qu'un unique jouet couineur en caoutchouc : la girafe *Sophie*, lancée par *Delacoste*, et produite aujourd'hui par *Vullierme*. L'ensemble du 20e siècle a été marqué par la présence, sur ce secteur, de la firme parisienne. Quelles sont dès lors ses origines ? Et comment *Sophie* persiste-t-elle en 2003 dans les chambres d'enfants ?

L'EXCLUSIVITÉ DELACOSTE

DEROLLAND

Le premier jouet français en caoutchouc voit le jour dans une usine d'Asnières-sur-Oise, créée vers 1840. Diverses activités se sont succédées dans ce bâtiment avant que Monsieur Culaz, un industriel parisien, n'ait l'idée vers 1862 de lancer la fabrication de jouets en caoutchouc. Le succès est tel qu'il engage très rapidement Monsieur Derolland, puis l'associe en 1872 à ce business. En 1874, il lui confie la gestion de sa fabrique parisienne et de sa maison de commerce. Derolland ne tarde alors pas à développer l'affaire.

En 1880, de nombreux jouets sont proposés par la maison *Derolland*. Les premiers d'entre eux sont des balles en caoutchouc. Puis s'ajoutent à la gamme des personnages, soldats et animaux, vendus au naturel ou peints. Leur fabrication est rendue possible par l'utilisation de la feuille de caoutchouc, à laquelle, par simple découpage, on peut donner la forme souhaitée pour le jouet. Ces nouveaux jouets sont appréciés dans le monde entier. On leur témoigne de l'intérêt en France comme à l'étranger. Preuve en est de ce succès : la société *Derolland* reçoit en 1910 un Grand Prix à Bruxelles.

Fort de ce succès, Monsieur Derolland implique très tôt son neveu dans l'entreprise. Basile Delacoste investit ainsi la société vers 1880, puis en prend la direction, en 1916, à la mort de son oncle. Son objectif est alors de poursuivre, avec ses descendants, l'essor de la société.

DELACOSTE

La société *Delacoste*, basée dans le 3^e arrondissement de Paris (rue Notre-Dame de Nazareth), connaît son apogée dans les années 1950-1960, âge d'or du jouet en caoutchouc comme nous l'avons évoqué plus haut. L'usine s'étend à cette époque sur une superficie de plus de 6 hectares ; elle représente 30000 m² de bâtiments et pas moins de 700 personnes. Outre ses fameux jouets en caoutchouc, elle produit également des jouets en plastique et des fabrications industrielles telles que les ballons sondes utilisés dans le secteur de la météorologie. Plus spécifiquement, 4 millions de jouets sortent de l'usine chaque année, ce qui en fait la plus grande entreprise française de jouets en caoutchouc et de ballons. Comme du temps de la maison *Derolland*, sur tous les continents, des enfants jouent avec un jouet *Delacoste*.

Les jouets en caoutchouc *Delacoste* sont dotés d'un système musical breveté inarrachable. La licence *Rotocast*, autorisant à la société la production de tels jouets, a été achetée à la société américaine *Rempel* en 1953. A cette époque, les jouets, commercialisés sous la référence *Baby*, représentent aussi bien des animaux que des personnages, qu'ils soient ou non sous licence. On note ainsi la présence aux catalogues d'animaux familiers tels que chats et chiens, d'animaux de la ferme tels que agneaux, vaches, lapins, et d'animaux que les enfants rencontrent au zoo tels que girafes, éléphants, zèbres, kangourous, lions...

Parmi ces derniers, un seul marqua tous les esprits ; chacun se souvient en effet encore aujourd'hui de cette girafe avec laquelle on jouait étant petit, sur le ventre de laquelle on pressait pour entendre un couinement. Plus connu sous le nom de *Sophie*, ce jouet voit le jour en 1961. Il s'agit de la deuxième girafe commercialisée par *Delacoste*. La première, née en 1959 et mesurant 46 cm, s'appelait *Zoe*. Trop grande et peu adaptée aux mains des enfants, elle est rapidement remplacée par *Sophie*, dont le nom aurait été choisi en référence à la fête célébrée le jour de sa sortie de l'usine, le 25 mai. Cette nouvelle girafe se caractérise par sa taille, 18 cm, par le positionnement de sa tête, tournée vers la gauche, et de sa queue, moulée dans sa patte arrière droite - alors que *Zoe* regardait vers l'avant et levait sa queue en l'air. Elle est réalisée en caoutchouc naturel ; son corps blanc cassé est recouvert de taches marrons ; ses yeux sont peints noirs, et ses cornes et ses sabots sont marrons. Le succès de *Sophie* est tel que la gamme s'enrichit de cousines : *Mona* et *Cléo*, qui mesurent respectivement 22 et 31 cm. Mais seule *Sophie* connaît un succès légendaire qui lui vaut l'honneur, 42 ans plus tard, d'être toujours présente sur le marché.

Autre facteur de succès pour *Delacoste*, la production de personnages de bandes dessinées et séries télévisées pour enfants. Au début des années 1960, la société acquiert un nombre non négligeable de

licences, lui permettant de reproduire en jouets ces héros. Les plus importantes sont alors celles de *Walt Disney* et de l'*ORTF*. La première permet en effet à *Delacoste* de réaliser des portraits en caoutchouc de *Blanche-Neige et les Sept Nains*, *Mickey* et ses amis, les *Trois Petits Cochons*, *Bambi*... Les productions sous licence *ORTF* sont quant à elles à l'effigie de :



Oie Sidonie, Delacoste, 1970. © Musée du Jouet .

- *Saturnin* le petit canard - en caoutchouc comme à la télévision, *Saturnin* mesure 16 cm - découvert dans les ouvrages pour enfants de Jean Tourane, puis dans une série télévisée en 1954 ;
- *Aglé & Sidonie*, dont Guylaine a écrit les premières histoires en 1958 dans le journal *Frimousse*, et que les enfants découvrent à la télévision en 1969 ;
- les personnages de *Bonne Nuit Les Petits* - série télévisée animée dès 1962 par Claude Laydu ;
- *Kiri Le Clown*, dont le film d'animation diffusé en 1966 est produit par Jean Image ;
- *Toutou*, *Kiki* et *Zouzou*, les personnages de *La Maison de Toutou*, dont les histoires de Georges Croses sont diffusées par l'*ORTF* dès 1967 ;
- *Casimir*, *Gribouille*, *Léonard* et *Toba*, héros des différentes séquences éducatives de *L'Île aux Enfants*, émission apparue sur les écrans de télévision en 1974.

Au début des années 1970, la société est frappée par la crise pétrolière. Ne pouvant s'en sortir seule, elle intègre, en 1977, le groupe *Le Jouet Français*, comme l'avait déjà fait quelques temps auparavant *Jouef*, *Heller* et *Joustra*. Ceci n'évite pas le dépôt de bilan, en 1981. Toutefois, suite au rachat de la société par les établissements *Vullierme*, les jouets couineurs poursuivent leur carrière dans les berceaux des bébés.

VULLI

La société *Vullierme*, du nom de son fondateur Joseph Vullierme, voit le jour en 1946 à Rumilly, en Haute-Savoie. Quelques années après le rachat de la société *Delacoste*, en 1993, c'est donc tout naturellement que la production de jouets en caoutchouc est transférée de Paris à Rumilly. Sur le site savoyard, une trentaine de personnes poursuivent la production de la girafe *Sophie* qui, avec ses 400000 exemplaires vendus par an, devient le jouet le plus populaire de France.

Aujourd'hui, la société *Vulli*, spécialiste renommé dans le monde de la puériculture et du jouet premier âge, compte environ 60 salariés. Parmi eux, quelques-uns côtoient quotidiennement *Sophie* : il s'agit du préparateur du latex, dont la formation dure au moins six mois, mais qui à terme connaît parfaitement les formules chimiques donnant à la girafe sa texture et son odeur ; ainsi que de deux ouvrières apposant au pinceau les yeux noirs, les taches marrons, les sabots oranges et les pommettes roses. En effet, depuis sa naissance, *Sophie* n'a pas subi une modification, ni en terme d'aspect, ni en terme de procédé de fabrication. Elle est fabriquée dans le même moule en plâtre depuis 1961, et est le résultat d'un pur artisanat français. Il est impensable, pour le patron de la société Jean-Claude Strasbach, de délocaliser la production de *Sophie* en Chine. Alors même que 40% des produits de la marque y est sous-traité. Mais *Sophie* est un cas à part, moins cher à fabriquer en France. Cette exception française est alors jalouée par les concurrents de *Vulli*, tel le leader mondial *Playskool*, qui commercialise une girafe aux taches jaunes et aux oreilles bleues, fabriquée en Chine. En 1996, le fabricant de *Sophie* intente un procès. Le retrait de la girafe *Playskool* a été exigé, bien que le procès se poursuive encore aujourd'hui. En 2003, la société *Vulli* apparaît donc bien comme le leader du jouet couineur en caoutchouc.

Ce quasi-monopole de la société *Vulli* sur le marché des jouets couineurs ne la dispense toutefois pas de veiller à la qualité de ses produits, afin que l'enfant soit à l'abri de tout danger en jouant avec son "pouët". Quelles sont alors les règles à suivre lors de la fabrication de ce jouet ?

LES NORMES DE SÉCURITÉ

LA NF EN 71

Martial DOUMERC, responsable de l'activité jouets, division pour l'enfance au Laboratoire National d'Essai (ou LNE), nous apprend que les jouets couineurs sont soumis, comme l'ensemble des produits destinés à être utilisés à des fins de jeux par les enfants de moins de 14 ans, aux exigences de la norme *NF EN 71, Sécurité des jouets*. Le couineur y est ainsi défini (3.36) : "jouet flexible comportant un dispositif conçu pour émettre un son lorsque de l'air passe dans l'ouverture prévue à cet effet lorsqu'on le presse, et destiné à des enfants trop jeunes pour s'asseoir tout seuls."



Extrait du catalogue LedraPlastic 1992.

Selon le procédé de fabrication du jouet, les spécialistes déterminent si la norme est ou non applicable. Concernant les jouets couineurs simples, c'est-à-dire généralement conçus en caoutchouc et dotés d'un sifflet émettant un son lorsque l'on presse le ventre du jouet, 5 points sont à prendre en compte au minimum.

- Il faut veiller à ce que les bords ne soient pas coupants (4.7), et à ce que les pointes ne soient pas acérées (4.8). On évite ainsi tout risque de blessure.
- Il est essentiel de vérifier, par des tests acoustiques (4.20), le nombre de décibels du sifflet ; le son produit par le jouet ne doit en effet pas être trop fort pour les oreilles de l'enfant, afin de ne pas altérer son audition. Ainsi, à l'issue des essais effectués à l'aide de microphones - l'orifice par lequel sort le son est maintenu face au microphone, à une distance de 50 cm - le niveau de pression acoustique d'émission du jouet couineur ne doit pas dépasser 85 décibels.
- Le jouet couineur est soumis, en tant que jouet destiné aux enfants de moins de 36 mois, à des exigences générales (5.1). Au terme des essais de torsion, traction, chute, choc et compression, le jouet couineur est soumis à un test dans un cylindre de taille réduite ; pour être conforme à la législation en vigueur, il ne doit pas entrer complètement dans le cylindre. Le but de ces essais est en effet de prévenir les risques d'étouffement, d'asphyxie et d'ingestion de petits éléments chez les jeunes enfants, qui ont l'habitude de tout porter à la bouche.
- Enfin, la taille et la forme des jouets s'adressant aux enfants ne pouvant s'asseoir tout seuls (soit les enfants de moins de 5 mois environ) sont strictement contrôlées (5.9). Ceci afin d'éviter que les jouets destinés à ces enfants ne présentent des dangers potentiels de chocs.

Ces exigences sont décrites dans la première partie de la norme *NF EN 71* ; elles sont relatives aux propriétés mécaniques et physiques des jouets. Or, outre cet aspect, il est important de veiller également aux propriétés chimiques des jouets couineurs.

LES NITROSAMINES

Le couineur est généralement un jouet en caoutchouc. Or, ce matériau présente une substance dangereuse, déclarée par l'Office Mondial de la Santé (OMS) comme étant cancérigène ; il s'agit de la nitrosamine. Bien qu'aucun texte ne détermine quel est le taux de nitrosamine autorisé pour la fabrication des jouets couineurs, en 2002, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a lancé une campagne de sensibilisation en direction des fabricants. Elle les invitait à être attentif au danger que présente cette substance, à veiller à ce que les taux de nitrosamine, variables en fonction du dosage chimique qu'élabore le fabricant, ne soient trop importants.



Malgré ces mises en garde, il est apparu récemment que certains jouets couineurs comportaient un taux trop élevé de nitrosamines. Selon l'étude de 60 millions de consommateurs, 2 des 15 produits testés avaient des teneurs en nitrosamines et substances nitrosables supérieures aux seuils fixés pour les tétines de biberon et sucettes. Depuis 1994, ces produits de puériculture ne doivent pas contenir plus de 0,01 mg de nitrosamines par kilogramme de caoutchouc. Les girafes couineuses *Lolie* de *Tigex* et *Sophie* de *Vulli* en contenaient respectivement 6 et 12 fois plus !

< Extrait du catalogue Vulli 2000.

Ne devient-il pas alors indispensable de réglementer le taux de nitrosamines présent dans les jouets couineurs ? D'autant que les jouets couineurs, en tant que jouets destinés aux enfants de moins de 36 mois, peuvent faire l'objet d'une certification supplémentaire, la *NF Petite Enfance*, dont il serait dommage de se passer.

LA NF PETITE ENFANCE

La *NF Petite Enfance* est une marque, une certification volontaire, que le fabricant choisit lui-même d'appliquer à ces produits en conformité avec un règlement. Les normes utilisées sont européennes, et le cas échéant françaises. Evelyne DENIZET, gestionnaire de l'application de la marque au LNE, nous explique que par ce biais, d'une part le fabricant montre qu'il met en place un système qualité, d'autre part le jouet est conforme aux normes françaises et spécifications complémentaires en vigueur dans le secteur. Ces règlements répondent aux désirs des utilisateurs, des fabricants et des laboratoires, membres du Comité "Certification" institué auprès du Conseil d'Administration d'AFNOR Certification (AFNOR = Association Française de Normalisation).

La *NF Petite Enfance* est applicable à certains jouets, tels que les porteurs, les tableaux d'écoliers, les jouets conçus pour les enfants de moins de 36 mois, les jouets à usage familial en extérieur et en intérieur tels que balançoires, toboggans et jouets d'activités. Elle concerne également les articles de puériculture (lits, chaises hautes, tables à langer, landaus, parcs pour enfants...). Les essais permettant de bénéficier d'un droit d'usage de la marque sont plus stricts que ceux de la *NF EN 71* ; outre ces derniers, les jouets subissent des essais prévus dans le cadre de spécifications complémentaires. Dans le cas des jouets destinés aux enfants de moins de 36 mois, il s'agit alors d'assurer le vieillissement des produits, leur résistance aux chutes, aux chocs, au feu, la résistance des coutures, des systèmes de fixation...

Ces essais s'effectuent préalablement à la vérification du respect des exigences de la norme *NF EN 71-1*, et selon des modalités dépendant de la nature des matériaux constitutifs du jouet. Ainsi les jouets couineurs, généralement en caoutchouc, parfois en plastique, subissent l'essai de vieillissement dans un lave-vaisselle. Ils sont nettoyés 5 fois, à 40°C, avec un produit dont la marque et le dosage sont préalablement définis. Chaque cycle se termine par un séchage à 60°C. Concernant la résistance aux chutes et aux chocs, alors que la *NF EN 71* prévoit respectivement de laisser tomber, d'une part 5 fois le jouet sur une plaque d'acier (8.5), d'autre part une fois un poids métallique sur le jouet (8.7), ces essais s'effectuent respectivement 10 et 3 fois dans le cadre du règlement de certification *NF Petite Enfance*.

Cette certification nous assure ainsi non seulement de la sécurité mais également de la durabilité des produits, prévus pour un usage intense. Elle implique par ailleurs un suivi permanent de la production des fabricants certifiés : le LNE réalise des audits et des essais dans le cadre de l'admission de produits à la marque *NF Petite Enfance*, et dans le cadre de prélèvements annuels.

POUR CONCLURE : LE *POUËT* ET L'ENFANT

En un siècle, les fabricants de jouets couineurs en caoutchouc ont quasiment tous disparu. Il ne reste, comme nous l'avons vu, guère plus que *Vulli*. Pourtant, la production de ces jouets ne devrait pas s'arrêter de sitôt, tant la société est consciente de leur importance pour les enfants. *Sophie* représente certes un lien intergénérationnel ; elle permet aux parents de partager leurs souvenirs d'enfance avec leurs propres enfants, au cours des jeux avec la célèbre girafe. Mais surtout, le jouet couineur intervient directement sur le développement de l'enfant. D'où l'importance pour le fabricant de respecter les normes en vigueur dans le secteur.

Les animaux et sujets en caoutchouc appartiennent à la catégorie des jouets premier âge, ou sensori-moteur. Ils favorisent ainsi le développement de la motricité fine chez les enfants de 4 à 12 mois ; ces derniers, en tentant d'attraper leur jouet, de le presser pour qu'il émette des sons, affinent leurs gestes.

Le "*pouët*" intervient, entre 4 et 7 mois, dans l'éveil de l'enfant. De par ce qu'il représente, il permet à l'enfant de s'identifier, de créer des liens avec les êtres qui l'entourent, d'appréhender le monde. Ces animaux ou ces sujets, lorsqu'il les rencontrera, quelques mois plus tard, lors de promenades ou à la télévision, ils les reconnaîtra.

Enfin, ce jouet en caoutchouc éveille ses sens. L'ouïe est alertée par le sifflement succédant la pression ; la vue s'éveille face à ses couleurs douces ; la texture molle du caoutchouc influe sur le développement du toucher ; l'odorat est stimulé par les parfums décelés lorsque le jouet est porté à la bouche.

Les autres avantages du jouet couineur en caoutchouc sont sa résistance aux chocs, sa capacité de torsion, sa souplesse, qui favorise l'émission du couinement ; le fait qu'il soit lavable, en raison de l'utilisation de couleurs indélébiles et alimentaires, rend par ailleurs ce jouet très hygiénique.

SOURCES

D'HIER A AUJOURD'HUI

Annuaire de Jouets et Jeux, de 1950 à 2002.

Catalogues de Grands Magasins, de la fin 19e siècle à 1940.

Catalogues des Salons du Jouet de Paris, de 1964 à 2003.

"Vendez des jouets en caoutchouc", *Le Jouet Français*, n°56, octobre 1958, p.6.

"Le jouet de caoutchouc fête son centenaire", *Le Jouet Français*, n°71, décembre 1960, p.21.

De Nounours à Casimir, du petit écran au coffre à jouets, Agnès MOREAU. Massin, 1997.

Dossier de Presse "Pouet-pouets ! les personnages de dessins animés en jouets en plastique mou, exposition présentée du 3 avril au 30 septembre 2001 au Musée de la Poupée, Paris.

L'EXCLUSIVITÉ DELACOSTE

<http://www.ville-asnieres-sur-oise.fr/histoire> : "Le passé industriel".

"Les bonheurs de Sophie, la girafe", Jean-Michel NORMAND, *Le Monde*, 29 septembre 2000.

"La girafe Sophie souffle ses 40 bougies", *La Vie du Jouet*, n°72, novembre 2001, p.82.

"Sophie, la girafe qui cache la forêt", Grégoire BISEAU, *Libération*, 17 décembre 2002.

LES NORMES DE SÉCURITÉ

Sécurité des jouets, AFNOR. NF EN 71-1 Déc. 1998 : Partie 1 – Propriétés mécaniques et physiques.

<http://www.france5.fr> : Les maternelles : "Jouets et nitrosamines", Valérie DARMON.

"Les jouets en caoutchouc sur la sellette", *Infobébés*, n°22, janvier-février 2002.

Entretiens téléphoniques avec Monsieur DOUMERC et Madame DENIZET, Laboratoire National d'Essais, Trappes.

LE JOUÛT ET L'ENFANT

A chaque jouet ses âges à chaque âge ses jouets. Centre national d'information du jouet, 1981.